

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES CHIC-CHOCS



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, je suis fière de vous présenter le rapport annuel 2024-2025. Ce document témoigne du travail collectif accompli au cours de la dernière année et reflète notre engagement constant à offrir à chaque élève les meilleures conditions pour apprendre, grandir et réussir.

Le conseil d'administration joue un rôle essentiel : il veille à ce que les décisions prises soient guidées par l'intérêt public et qu'elles répondent aux besoins réels de nos milieux. En collaboration avec la direction générale et l'ensemble du personnel, nous avons à cœur de soutenir le développement éducatif, culturel et social de nos communautés.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers mes collègues du conseil d'administration. Leur implication, leur rigueur et leur investissement dans l'éducation sont remarquables. Par leur engagement bénévole, ils contribuent activement à la vitalité de notre organisation et à la réussite de nos élèves.

L'année 2024-2025 a été marquée par plusieurs défis, mais également par de belles réussites. Que ce soit par la mise en place d'initiatives favorisant la réussite scolaire, l'amélioration continue de nos services ou encore la valorisation de notre personnel, nous avons poursuivi avec détermination notre mission éducative.

Je remercie également la direction générale, le personnel du CSS des Chic-Chocs ainsi que nos précieux partenaires. Grâce à leur engagement, leur créativité et leur sens du devoir, nous pouvons regarder vers l'avenir avec confiance et optimisme.

Aux élèves et à leurs familles, sachez que vous êtes au cœur de chacune de nos décisions. Votre réussite est la raison d'être de notre organisation.



Julie Pariseau, présidente



MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. Ce document illustre les actions et les réalisations qui ont marqué notre organisation au cours de la dernière année et met en lumière les efforts déployés pour soutenir la réussite et le bien-être de nos élèves.

Notre mission est claire : offrir à chaque élève des services éducatifs de qualité, équitables et adaptés à ses besoins, afin qu'il puisse développer son plein potentiel et réussir. Pour y parvenir, nous devons conjuguer vision, innovation et collaboration.

L'année qui s'achève a apporté son lot de défis, notamment liés à la persévérance et à la réussite scolaire, à la pénurie de main-d'œuvre et aux réalités particulières de notre vaste territoire. Toutefois, grâce à l'engagement remarquable de notre personnel, à la collaboration des partenaires du milieu et à l'appui du conseil d'administration, nous avons su transformer ces défis en occasions de croissance et d'amélioration.

Je tiens à saluer le travail exceptionnel de toutes celles et de tous ceux qui contribuent, chaque jour, à faire de l'éducation une force vive dans nos communautés : le personnel enseignant et professionnel, les gestionnaires, le personnel de soutien et administratif, ainsi que nos nombreux partenaires. Leur dévouement et leur passion font une réelle différence dans le parcours de nos élèves.

Aux parents et aux familles, je réitère notre reconnaissance pour la confiance que vous nous accordez. Et surtout, aux élèves, je souhaite rappeler que vous êtes la raison d'être de notre organisation : votre réussite, vos rêves et votre avenir guident toutes nos actions.

En terminant, ce rapport annuel est bien plus qu'un exercice de reddition de comptes : il reflète la vitalité et l'engagement d'un réseau scolaire uni par une même mission éducative. Ensemble, nous pouvons continuer à bâtir un avenir où chaque élève a les moyens de s'épanouir et de réussir.



Josée Synnott, directrice générale



TABLE DES MATIÈRES

Présentation du centre de services scolaire	5
1.1 Le centre de services scolaire en bref	5
1.2 Faits saillants	9
1.3 Services éducatifs et autres services	12
 Gouvernance du centre de services scolaire	 23
2.1 Conseil d'administration	23
2.2 Autres comités de gouvernance	25
2.3 Code d'éthique et de déontologie	31
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	38
 Résultats	 39
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	39
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	45
3.3 Procédure d'examen des plaintes	47
 Utilisation des ressources	 48
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	48
4.2 Ressources financières	49
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	50
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	51
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	52



1.1 Le centre de services scolaire en bref

Un territoire vaste et unique

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs (CSSCC) est situé dans la région de la Gaspésie et dessert un territoire qui s'étend sur plus de 400 km d'est en ouest. Nos établissements scolaires sont au cœur des communautés qu'ils desservent et jouent un rôle essentiel dans leur vitalité éducative, culturelle et sociale.

Une organisation au service de sa population

Le CSSCC joue un rôle essentiel dans le développement régional, mais surtout, il est profondément enraciné dans la vie de ses milieux. Présent dans 14 municipalités et au service de 3 MRC – la Haute-Gaspésie, le Rocher-Percé et la Côte-de-Gaspé – il accompagne les citoyens à chaque étape de leur parcours.

Avec ses 12 écoles primaires, 4 écoles primaires et secondaires, 3 écoles secondaires et 2 centres de formation, le CSSCC offre bien plus qu'un lieu d'apprentissage : il crée des environnements bienveillants, dynamiques et inclusifs. Chaque jour, il contribue à l'épanouissement des jeunes et des adultes, tout en renforçant la cohésion et la vitalité de nos communautés.

Notre mission

- Établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner;
- Veiller à la réussite éducative des élèves, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population;
- Organiser les services éducatifs offerts dans ses établissements et de s'assurer de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose;
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- Contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Notre vision

Être une organisation éducative inclusive, innovante et mobilisatrice qui place la réussite et le bien-être des élèves au cœur de toutes ses décisions.

« Chic-Chocs, une équipe engagée pour la réussite et le développement de chaque élève, dans un monde en constante évolution. »

Nos valeurs



RESPECT

- La considération de toutes les personnes, de leur intégrité et de leurs différences ;
- L'application des encadrements légaux, ministériels et organisationnels au quotidien ;
- L'ouverture aux nouvelles idées, aux nouvelles façons de faire et à l'innovation.



COLLABORATION

- Une participation active et positive aux échanges ;
- Une mobilisation et une implication constante dans la recherche de solution devant les difficultés et problématiques rencontrées ;
- Un engagement et une contribution soutenue à l'amélioration des pratiques pédagogiques, éducatives et administratives appuyées sur la recherche et les données probantes.



BIEN-ÊTRE

- Une communication saine et bienveillante entre tous (élèves, membres du personnel, parents, partenaires) ;
- Des milieux sécuritaires et exempts de violence ;
- Le plaisir d'apprendre et de travailler ensemble.

Clientèle des établissements						
École	Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Primaire	Secondaire	Élèves en enseignement à la maison	Total
Primaire						
De l'Escabelle	N/A	N/A	30			
Saint-Norbert	7	12	77			96
De l'Anse	16	45	85			146
Gabriel-Le Courtois	N/A	N/A	67		1	168
Notre-Dame-des-Neiges	4		15			19
Des Bois-et-Marées	7	6	77		2	92
Saint-Maxime	3	8	38			49
Saint-Antoine	6	3	12			21
Des Prospecteurs	7	5	40			52
Du P'tit-Bonheur	9	7	65		2	83
Notre-Dame (Fermé)						0
Saint-Paul	4	8	37			49
Aux Quatre-vents	11	29	162		3	205
Saint-Joseph-Alban	5	2	35		1	43
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	6	18	82		1	107
Saint-Rosaire	37	75	404		1	517
Notre-Dame-de-Liesse	2	9	46			57
Secondaire						
De l'Escabelle				69		69
Gabriel-Le Courtois				329	3	332
Saint-Maxime				50	2	52
Des Prospecteurs				27		27
Esdras-Minville				65	2	67
Antoine-Roy				165	2	167
C.-E.-Pouliot				474	1	475
TOTAL JEUNES	124	227	1 372	1 179	21	2 923
Centre de formation						
Côte-de-Gaspé						1 122
Haute-Gaspésie						1 143
TOTAL ADULTES						2 265

Nombre d'élèves	
Programme, niveau ou ordre d'enseignement	Élèves
Passe-partout et préscolaire 4 ans	124
Préscolaire 5 ans	227
Primaire	1372
Secondaire	1179
Enseignement à la maison	21
Total secteur jeune	2 923
Centre de formation de La Haute-Gaspésie	1 143
Centre de formation de La Côte-de-Gaspé	1 122
Total formation générale adulte et formation professionnelle	2 265
GRAND TOTAL	5 188

SERVICE DE GARDE	
Nombre de services de garde en milieu scolaire	12
Nombre d'élèves en fréquentant les services de garde	648
EMPLOYÉS (Équivalent temps plein)	
Personnel enseignant	435
Personnel professionnel	46
Personnel de soutien	230
Personnel d'encadrement	44
TOTAL	755

TRANSPORT SCOLAIRE	
Nombre d'élèves transportés	2 899
Nombre d'autobus	43
Nombre de minibus	20
Nombre de berlines	10
Nombre de transporteurs	14
Nombre de km parcourus quotidiennement	5 363
BUDGET TOTAL DU TRANSPORT	6 371 980 \$

1.2 Faits saillants

Octobre 2024 : Lancement d'un nouveau DEP en Conduite d'engins de chantier : une annonce d'envergure pour la région

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs (CSSCC) a joué un rôle déterminant dans l'implantation du tout nouveau diplôme d'études professionnelles (DEP) en Conduite d'engins de chantier, désormais offert en Gaspésie. Ce projet structurant, réalisé en partenariat avec la Commission scolaire Eastern Shores, illustre parfaitement la capacité du CSSCC à mobiliser les forces du milieu pour répondre aux besoins concrets du marché du travail régional.

Grâce à une délocalisation stratégique du programme avec le Centre de services scolaire des Navigateurs, le CSSCC a su développer une expertise solide dans ce secteur d'activité. Cette initiative a permis de bonifier l'offre de formation professionnelle pour les clientèles francophones, anglophones et autochtones, tout en favorisant la rétention des jeunes dans la région.

Le CSSCC s'est également distingué par sa vision collaborative et son engagement à long terme envers une formation de qualité, adaptée aux réalités du terrain. L'implication active de ses équipes, la mutualisation des ressources et la mobilisation de plus de quarante partenaires ont été des leviers essentiels à la concrétisation de ce projet.

Ce DEP, d'une durée de 1095 heures, offre une formation complète sur la conduite de machinerie lourde, avec des installations à la fine pointe de la technologie et des chantiers-écoles exceptionnels. Il répond à une forte demande dans le secteur de la construction, où les perspectives d'emploi sont excellentes pour les années à venir.

Par cette réalisation, le CSSCC confirme son rôle de leader en formation professionnelle et son engagement envers le développement socioéconomique de la Gaspésie.



Janvier 2025 : Inauguration du centre de loisir et d'escalade Baribal Bloc à Murdochville

Le 27 janvier 2025, l'école des Prospecteurs et ses partenaires ont inauguré le Baribal Bloc, un tout nouveau centre de loisir et d'escalade qui enrichit considérablement l'offre sportive et culturelle de Murdochville et de sa région.

Ce projet innovant offre aux élèves et à la communauté une opportunité unique de découvrir et de pratiquer l'escalade dans un environnement sécuritaire, moderne et stimulant. Le Baribal Bloc propose des installations adaptées à tous les niveaux, favorisant à la fois l'initiation, le dépassement de soi et l'entraînement.



Résultant d'une mobilisation concertée entre le milieu scolaire, la municipalité et différents partenaires régionaux, ce projet est porteur d'avenir. Il illustre de belle façon la capacité de nos communautés à se réinventer et à offrir aux jeunes comme aux familles des espaces favorisant l'activité physique, la persévérance et le plaisir.



Janvier 2025 : Une deuxième édition réussie pour le projet Démocratie scolaire

Le 14 janvier 2025, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a tenu la deuxième édition de son concours dédié à la démocratie scolaire. Cet événement inspirant a rassemblé des élèves qui ont présenté leurs solutions novatrices pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.

Les élèves présents ont saisi l'opportunité de partager leurs idées devant les membres du conseil d'administration, des directions d'école et des enseignants, réunis en séance extraordinaire. Leurs propositions ont mis en lumière des initiatives variées, telles que des programmes de médiation entre pairs, des ateliers de sensibilisation à l'empathie ou des campagnes de communication.

Cet événement a souligné l'importance de donner la parole aux élèves dans les décisions touchant leur milieu scolaire. Leur créativité et leur maturité font ressortir des valeurs fondamentales telles que le respect, la solidarité et l'inclusion. Parmi les 45 participants, 15 d'entre eux sont venus présenter leurs idées aux membres du conseil d'administration. Un manuscrit comprenant tous les textes a été produit et une copie a été transmise dans chaque établissement pour consultation.

csscc.gouv.qc.ca/cssccfa-fichier/csscc_manuscritcomplet_vf



Avril 2025 : Le Théâtre jeunesse de l'école Esdras-Minville se démarque au Défi OSEntreprendre

Le 29 avril 2025, le projet Théâtre jeunesse Esdras s'est distingué en remportant le prix dans la catégorie *Secondaire 2^e cycle* au Défi OSEntreprendre. Initié par le conseil étudiant de l'école, ce projet a permis de ramener le théâtre jeunesse, disparu à la suite de l'incendie du Théâtre de la vieille forge en 2017.

Lors de la même cérémonie, le projet a également été sélectionné pour le prix Coup de cœur régional coopératif, une belle reconnaissance de l'engagement, de la créativité et du travail d'équipe des élèves.

Le Théâtre jeunesse Esdras a ensuite représenté la région au Gala national, tenu le 11 juin 2025 à Québec. Une tournée dans les écoles est aussi prévue en 2025-2026 afin de présenter la pièce *Deviens-tu c'que t'as voulu?*

Bravo à toute l'équipe pour cette réalisation captivante et porteuse d'avenir!



Mai 2025 : Valorisation des arts à l'École Saint-Maxime

Le 29 mai 2025, l'école Saint-Maxime a ouvert ses portes à la communauté pour un vernissage haut en couleurs, mettant en lumière le talent et la créativité des élèves de 4^e et 5^e secondaire. Cet événement a permis aux jeunes artistes d'exposer leurs œuvres en arts plastiques dans un cadre professionnel, tout en partageant leur démarche artistique avec les visiteurs.

Le public a également eu l'occasion de découvrir les photos gagnantes du concours « Lumières dans l'ombre », témoignant du regard unique et sensible des élèves sur leur environnement. L'exposition, accompagnée d'un encan silencieux et d'animations conviviales, a non seulement permis de valoriser les réussites scolaires et créatives des élèves, mais aussi de renforcer les liens entre l'école et son milieu.



Juin 2025 : Une nouvelle cour d'école pour Notre-Dame-de-Liesse : un espace repensé pour les élèves

Le 19 juin 2025, l'école Notre-Dame-de-Liesse, à Saint-Georges-de-Malbaie, a inauguré sa toute nouvelle cour d'école dans une ambiance festive. Ce projet rassembleur, réalisé en collaboration avec le Centre de services scolaire des Chic-Chocs, représente un investissement de près de 300 000 \$ dont 100 000 \$ ont été octroyés par le ministère de l'Éducation.

La cour réaménagée offre désormais un environnement stimulant et sécuritaire, incluant des modules de jeux modernes, une aire multisports, des coins ombragés, des espaces verts et un jardin pédagogique favorisant l'apprentissage en plein air.



Plusieurs personnes ont pris part à l'événement. En effet, monsieur Stéphane Sainte-Croix, député du comté de Gaspé, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC du Rocher-Percé, monsieur Daniel Leboeuf, maire de la Ville de Percé, de nombreux commanditaires, des membres du personnel, des parents et des élèves. Tous ont pu découvrir les nouvelles installations avec fierté et enthousiasme, soulignant l'importance de cet espace pour le bien-être et le développement des élèves.

1.3 Services éducatifs et autres services

1.3.1 Services éducatifs jeunes

L'année scolaire 2024-2025 s'est inscrite sous le signe de l'innovation et de la collaboration. Fidèles à leur mission, les services éducatifs jeunes ont poursuivi leur engagement à créer des environnements d'apprentissage stimulants et adaptés aux réalités diverses de nos élèves. En misant à la fois sur le soutien pédagogique, le développement professionnel du personnel et l'ouverture sur la communauté, nous avons cherché à enrichir l'expérience éducative de chaque jeune et à favoriser leur plein potentiel.

Accompagnement pédagogique et analyse des résultats

Un accent particulier a été mis sur l'accompagnement pédagogique. Nos équipes ont déployé des ressources variées afin de soutenir la mise en place d'approches différencierées en classe. Un accompagnement ciblé a également été offert aux enseignants sans brevet.

Un travail d'analyse approfondi des résultats aux épreuves obligatoires du Ministère et aux épreuves du Centre de services scolaire a permis de brosser un portrait juste des forces et des défis de nos élèves. L'échantillonnage de copies a mené à la production de rapports détaillés et à des recommandations concrètes pour soutenir les enseignants dans leurs pratiques.

Formation continue et communautés d'apprentissage

Nos conseillers pédagogiques ont accompagné la poursuite de plusieurs communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) et animé diverses formations destinées au personnel enseignant. Parmi les thèmes abordés : la compétence à communiquer oralement au primaire et au secondaire, l'enseignement extérieur au primaire, la triangulation des apprentissages, la rétroaction efficace, la déficience visuelle, le référentiel en écriture, le programme Culture et citoyenneté québécoise, ainsi que le domaine physique et moteur au préscolaire.

Partenariats et ouverture sur la communauté

Afin de renforcer les liens entre l'école et la communauté, des professionnels des services éducatifs ont poursuivi leur participation à plusieurs tables de concertation locales (nouveaux arrivants, alimentation en milieu scolaire, École en santé, éducation à la sexualité, etc.). Une présentation du référentiel d'interventions en milieu défavorisé du ministère de l'Éducation du Québec a été réalisée auprès de certains de nos partenaires de la Santé.

Par ailleurs, le rôle des animateurs de développement personnel et d'engagement communautaire (ADPEC) a été redéfini afin de mieux répondre aux défis actuels de notre CSS. Leur action se concentrera notamment sur l'accueil et l'accompagnement des familles issues de l'immigration, sur la persévérance scolaire et sur l'appui aux transitions entre les différents ordres d'enseignement.

Développement professionnel et inclusion

Les secrétaires d'établissement ont été sensibilisées aux réalités interculturelles afin de faciliter l'accueil et l'intégration des élèves et des familles nouvellement arrivés. De plus, les nouvelles directions d'établissement ont bénéficié d'une formation portant sur l'intégration linguistique, scolaire et sociale, incluant le protocole d'accueil, le programme de formation et l'organisation des services.

En somme, l'année 2024-2025 aura été marquée par des initiatives structurantes et des partenariats porteurs, toujours au service de la réussite éducative. Les services éducatifs jeunes demeurent résolument tournés vers l'avenir : ils poursuivront leurs actions pour accompagner les élèves dans leur parcours, soutenir le personnel scolaire dans son développement professionnel et renforcer les liens avec la communauté.

1.3.2 Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires

Le Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires (SASSEC) a connu une année 2024-2025 marquée par une dynamique de réflexion sur les pratiques et d'amélioration continue. Cette démarche collective a permis de poser un regard critique et constructif sur les actions menées, donnant lieu à des réalisations porteuses et à des ajustements significatifs. Ces avancées témoignent de l'engagement soutenu de l'équipe envers l'amélioration continue des services offerts et la réussite éducative des élèves.

L'année scolaire 2024-2025 a débuté sous le signe du renforcement de l'expertise au sein du SASSEC, grâce à l'ajout d'un second poste de conseiller pédagogique en adaptation scolaire. Cette bonification de l'équipe a permis d'accroître la capacité d'accompagnement auprès des milieux scolaires et de déployer des actions ciblées en soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).

Parmi les initiatives phares, la poursuite de l'organisation de communautés de pratique (COP) s'est révélée particulièrement porteuse. Ces rencontres, destinées aux enseignants en adaptation scolaire, aux enseignants intégrant des élèves HDAA, aux orthopédagogues, ainsi qu'aux enseignants du parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE), ont favorisé le réseautage et le partage de pratiques gagnantes. Dans un territoire aussi vaste que celui du CSS des Chic-Chocs, ces espaces d'échange ont été salués à maintes reprises par les participants pour leur pertinence et leur impact.

En parallèle, les conseillers pédagogiques ont poursuivi leur collaboration étroite avec les équipes-écoles, dans une perspective de soutien à la réussite et au bien-être des élèves HDAA. Leur expertise est de plus en plus sollicitée à l'échelle du territoire, ce qui témoigne de la reconnaissance croissante envers leur rôle et de l'importance accordée à l'inclusion scolaire.

Amorcée à l'hiver 2023, la révision de la politique encadrant l'organisation des services aux élèves HDAA a franchi une étape majeure avec son adoption officielle par le conseil d'administration dès la rentrée scolaire de septembre 2024. Elle constitue une base solide pour guider les actions futures et soutenir l'évolution des services dans une perspective cohérente et durable.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, le SASSEC a entrepris l'élaboration d'un cadre de référence visant à soutenir la réussite éducative des élèves à risque et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Ce cadre, conçu selon le modèle de la Réponse à l'intervention (RAI), a été adapté aux besoins et aux particularités du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Structuré en six paliers d'intervention, le cadre propose une approche progressive et intégrée. Les deux premiers paliers ont fait l'objet de consultations auprès des milieux scolaires, lesquelles ont généré des retours très positifs et un fort appui à la mise en œuvre. Leur déploiement est prévu dans l'ensemble des écoles du territoire dès l'année scolaire 2025-2026.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de référence visant à soutenir la réussite éducative des élèves à risque et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le SASSEC, en collaboration avec le Service éducatif aux jeunes, a offert aux directions d'établissement une formation portant sur la conception universelle de l'apprentissage (CUA) et la différenciation pédagogique.

Cette formation, qui s'inscrit dans une démarche de développement professionnel cohérente et inclusive, sera déployée à l'ensemble du personnel scolaire au cours de l'année 2025-2026. Elle vise à outiller les équipes-écoles afin de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves et à favoriser des pratiques pédagogiques équitables et efficaces.

Dans une volonté d'amélioration continue, le SASSEC s'est donné comme objectif de rendre les plans d'intervention plus ciblés, mieux alignés sur les besoins réels des élèves et, surtout, mesurables. Afin de répondre à ces exigences, une plateforme électronique dédiée à la construction des plans d'intervention a été sélectionnée et adaptée aux besoins spécifiques du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Cette solution numérique vise à faciliter la rédaction, le suivi et l'évaluation des plans, tout en favorisant une approche cohérente et efficiente à l'échelle du territoire. Une phase de mise à l'essai est prévue pour l'année scolaire 2025-2026 dans six écoles, ce qui permettra d'en évaluer la pertinence et d'ajuster les modalités de déploiement avant une implantation plus large.

Dans le cadre de ses actions visant à assurer un climat scolaire sain et sécuritaire, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs poursuit l'utilisation de la plateforme ÉVIO pour la consignation des événements liés à la violence, à l'intimidation et à la violence à caractère sexuel. Cet outil permet une consignation confidentielle des incidents, tout en assurant un suivi rigoureux et structuré.

ÉVIO offre également des fonctionnalités d'analyse de données, permettant aux établissements de cibler des stratégies d'intervention adaptées à leur réalité. Un autre avantage notable de cette plateforme est sa capacité à fournir un portrait actuel et précis de la situation dans chacune des écoles du territoire. L'ensemble des intervenants reconnaissent la pertinence et l'efficacité de cet outil dans le cadre de leurs interventions.

Toujours en lien avec le dossier portant sur le climat scolaire, la violence et l'intimidation (CVI), trois rencontres ont été offertes aux directions d'établissement ainsi qu'aux intervenants responsables de ce volet. Ces rencontres ont permis de présenter les nouveautés liées au dossier, de partager des stratégies d'intervention éprouvées et de soutenir l'élaboration ainsi que l'évaluation des plans de lutte propres à chaque milieu.

Par ailleurs, les écoles ont été invitées à intégrer l'utilisation du référentiel sur le bien-être, un outil développé par le ministère de l'Éducation, afin de renforcer leurs actions en matière de prévention et de promotion d'un climat scolaire positif.

À la suite de la publication du cadre de référence *Ensemble pour prévenir et protéger* par le ministère de l'Éducation, le SASSEC a poursuivi les travaux du comité dédié à cette thématique. Ce dernier s'est engagé dans une démarche d'appropriation du cadre ministériel, accompagnée d'une révision des documents internes afin d'en assurer la conformité.

Dans le prolongement de ces travaux, le comité a réalisé une analyse comparative approfondie de trois formations portant sur les mesures de contrôle en milieu scolaire. À l'issue de cette analyse, une formation ciblée sera offerte à certains membres du personnel au cours de l'année scolaire 2025-2026, dans le but de soutenir l'application cohérente et sécuritaire des mesures prévues.

Les actions et initiatives présentées témoignent de la vitalité et de l'engagement du SASSEC envers la réussite éducative et le bien-être des élèves HDAA. Porté par une équipe mobilisée, le service se distingue par sa capacité à innover, à collaborer et à répondre de manière proactive aux besoins des milieux scolaires.

Au-delà des projets déjà en cours, de nombreuses réflexions et démarches structurantes sont en développement, soutenues par une vision claire et des objectifs définis à court, moyen et long terme. Le SASSEC s'inscrit résolument dans une dynamique d'amélioration continue, où chaque intervention vise à créer des environnements d'apprentissage inclusifs, bienveillants et porteurs de sens.

Avec cette orientation, le service est bien positionné pour accompagner les écoles dans les défis à venir et contribuer activement à bâtir une école où chaque élève, peu importe ses besoins, peut s'épanouir pleinement.

1.3.3 Services éducatifs aux adultes et formation professionnelle

Recrutement international

Au cours de l'année 2024-2025, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs (CSSCC) a intensifié ses démarches en matière de recrutement international. En collaboration avec le Service régionalisé en formation professionnelle, les Grands Propulseurs, une mission de promotion en France a permis de présenter nos programmes de formation à des étudiants et de réaliser une tournée des lycées.

Neuf agences de recrutement ont été mobilisées afin d'assurer une diffusion élargie de notre offre. En date du 3 juin 2025, 268 dossiers d'admission avaient été complétés pour le Centre de formation de La Côte-de-Gaspé et 35 pour le Centre de formation de La Haute-Gaspésie, en vue de l'année scolaire 2025-2026. Déjà, 19 dossiers étaient finalisés pour l'année 2026-2027.

Au total, 40 nouveaux étudiants internationaux ont été accueillis dans nos centres de formation : 36 à Gaspé et 4 à Sainte-Anne-des-Monts.

Afin d'optimiser le processus d'admission, une nouvelle plateforme numérique dédiée aux inscriptions internationales a été conçue et sera mise en ligne dès le début de l'année scolaire 2025-2026.

Olympiades québécoises

En mai 2025, les centres de formation du CSSCC ont pris part aux Olympiades québécoises, tenues au Centre de foires de Québec. Deux de nos élèves se sont distingués en participant à cette compétition d'envergure :

- M. Aurélien Ndamendeu Fezé, étudiant en Soudage-assemblage au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé, accompagné de son enseignant, M. Denis Langlais;
- M. Nicolas Louisaire, étudiant en Plomberie au Centre de formation de La Haute-Gaspésie, accompagné de son enseignant, M. Marco Murray.

Cette participation a également mis en lumière l'expertise de notre personnel enseignant, alors que l'un de nos enseignants en Plomberie-chauffage, monsieur Léo-Marc Tremblay, a été approché par Compétences Québec afin d'agir à titre de chef d'atelier pour son programme.

Service aux entreprises

En 2024-2025, le Service aux entreprises du CSSCC a maintenu son engagement à répondre aux besoins de formation du milieu socioéconomique régional. Les activités de francisation et de formation de base en entreprise ont été reconduites en partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM).

Les tableaux qui suivent présentent la diversité des formations offertes dans les secteurs de Gaspé et de Sainte-Anne-des-Monts.

Gaspé			
Client	Formation/Service	Participants	Durée de formation (h)
BMR+Rona	Partie théorique : Conduite sécuritaire de chariots élévateurs	12	1,5
BMR	Partie pratique : Conduite sécuritaire de chariots élévateurs	4	5
Armand Dumaresq (RONA)	Partie pratique : Conduite sécuritaire de chariots élévateurs	10	16
CGER	Partie théorique et pratique : Conduite sécuritaire de chariots élévateurs et ponts roulants	3	7,75
Kuma Brakes	Partie pratique : Conduite sécuritaire de chariots élévateurs	2	4
Les produits Tapp	Partie pratique : Conduite sécuritaire de chariots élévateurs	3	4
CSMOPM	Formation de base en entreprises – Compétences essentielles – Kemer et Kemer 2000	17	448
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Formation en secourisme	5	11
Maison L'Aid'Elle	Formation en comptabilité	1	8
Chantier Naval Forillon	Conduite sécuritaire de grue mobile et de camion-flèche	5	17
Ministère des transports et de la mobilité durable	Formation en soudure de procédés d'oxycoupage	4	7
CSMOPM	Formation de base en entreprise – compétences essentielles – La poissonnerie de Cloridorme inc.	22	284
CSMOPM	Formation de base en entreprise – compétences essentielles – Les Pêcheries Marinard Ltée	11	242
La Maison des aînés de Grande-Vallée	Principe de déplacement sécuritaire des personnes (PDSP)	4	7
Les Pêcheries Gaspésiennes inc.	Formation de base en entreprise – compétences essentielles	11	315
Chantier Naval Forillon	Formation soudage-montage sur acier et aluminium (débutant à avancé)	11	84

Gaspé			
Client	Formation/Service	Participants	Durée de formation (h)
La Maison des aînés de Grande-Vallée et Multi-Services Grande-Vallée	Principe de déplacement sécuritaire des personnes (PDSP)	15	15
Auberge-Le Caribou/Choucroute Tapp/SeaFlower/Marché des Saveurs Gaspésiennes	Hygiène et salubrité alimentaires : Formation manipulateur et gestionnaire	8	16
Chantier Naval Forillon	Formation lecture de plans et devis	7	36
Particuliers/Centre de services scolaire des Chic-Chocs (CSSCC)	RCR-C/DEA	7	7
CISSS/Particuliers	Principe de déplacement sécuritaire des personnes (PDSP)	5	7,5
Multiples	Loi 90	2	11

Sainte-Anne-des-Monts			
Client	Formation/Service	Participants	Durée de formation (h)
Entreprises de la restauration	Hygiène et salubrité alimentaires : Manipulateur et gestionnaire	13	16
Entreprises	Comptabilité de base (Services Québec)	13	12
Cégep de la Gaspésie et des Îles	ASP Construction (en ligne)	7	30
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	Microsoft 365	20	7
CUSIMER	Formation sur mesure : Rehaussement des compétences numériques	1	36
CSMOPM/CUSIMER	Francisation pour les travailleurs de produits marins	12	60
Entreprises de la restauration	Hygiène et salubrité alimentaires : Manipulateur et gestionnaire	18	16
Ministère des Transports du Québec	Procédés d'oxycoupage	6	7
RPA/CISSS/Individus	Principe de déplacement sécuritaire des personnes (PDSP)	21	21

RÉCIT FGA (Formation générale aux adultes)

La conseillère pédago numérique RÉCIT-FGA a poursuivi son mandat de soutien auprès des centres d'éducation des adultes (CEA) de la région, en accompagnant à la fois le personnel et les élèves dans le développement de leurs compétences numériques.

Au sein du CSSCC, les objectifs visés étaient les suivants :

- Accompagner le déploiement du Centre d'éducation virtuelle des adultes (CÉVA);
- Soutenir la mise en place d'une offre structurée de formation à distance en FGA;
- Appuyer les enseignants dans le développement de leurs compétences numériques et professionnelles;
- Offrir des formations sur divers outils numériques, tels que Moodle FGA, H5P et la réalité virtuelle;
- Accompagner la création de nouveaux cours, notamment en mathématiques.

Bilan

Tous les objectifs fixés ont été atteints. Le CÉVA a accueilli ses premiers élèves à distance dès l'automne 2024, permettant ainsi aux enseignants d'expérimenter de nouveaux outils pédagogiques tels que la caméra de documents, la tablette graphique et la plateforme Moodle.

Une offre élargie de cours FGA est maintenant disponible en français, en anglais, en mathématiques et en histoire, incluant des contenus de préparation aux reprises ministérielles. Le développement de nouveaux cours en formation de base diversifiée (FBD) se poursuivra en 2025-2026, de même que l'accompagnement en lien avec l'utilisation d'outils numériques.

RÉCIT FP (Formation professionnelle)

En 2024-2025, le conseiller RÉCIT-FP a poursuivi son mandat visant à soutenir l'intégration du numérique en formation professionnelle par la production de contenus, l'animation de formations et l'accompagnement des enseignants.

Ses interventions se sont articulées autour de trois grands volets :

1. Produire, former et animer

- Création de neuf formations et de capsules pédagogiques;
- 111 heures de conception de contenus;
- Animation de quatre ateliers, dont certains lors de congrès et colloques.

2. Accompagner, conseiller et soutenir

- Réponses aux demandes individuelles et d'équipes, en présence ou en virtuel;
- Formations sur divers outils numériques (TEAMS, Canvas, Ben Q, réalité augmentée et virtuelle, Outlook, PowerPoint);
- Accompagnement d'enseignants dans l'intégration de la réalité virtuelle au programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), ainsi que dans les programmes de Comptabilité, Soudage-assemblage et Électromécanique de systèmes automatisés.

3. Réseauter et collaborer

- Participation aux activités régionales et provinciales du RÉCIT FP;
- Collaboration aux chantiers portant sur les technologies immersives et aux comités des Après-cours FP.

Bilan

Bien que la participation aux forums demeure à améliorer, une progression notable a été observée dans la fréquentation des après-cours FP. Le conseiller du CSSCC a assuré une présence soutenue à toutes les activités du RÉCIT, consolidant ainsi la place de notre organisation dans les réseaux de collaboration et d'innovation pédagogique.

Ententes de partenariat

En 2024-2025, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a poursuivi son programme annuel en collaboration avec plus de 47 organismes communautaires. Cette démarche partenariale, axée sur l'intégration sociale, a permis d'offrir une variété d'activités à plus de 1 200 personnes de notre territoire. Ces initiatives ont contribué à briser l'isolement, à favoriser l'autonomie et à renforcer le tissu social de notre communauté.

Ce programme a généré un total de 180,80 équivalents temps plein (ETP), ajoutés à notre organisme scolaire. Cette contribution a directement soutenu la mission éducative du CSSCC, en favorisant la réussite des élèves jeunes et adultes. En constante évolution, ce programme demeure une fierté institutionnelle et un levier essentiel de réussite pour l'ensemble de notre population étudiante.

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

La demande pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) a connu une croissance soutenue en 2024-2025, comme en témoigne l'augmentation des demandes d'information et d'inscription. Cette progression confirme le rayonnement et la pertinence du programme dans la région.

Afin de répondre à cet intérêt grandissant, une nouvelle offre en RAC a été mise en place au Centre de formation de La Côte-de-Gaspé : l'attestation d'études professionnelles (AEP) en Service de garde en milieu scolaire, en collaboration avec le Centre de formation de La Haute-Gaspésie.

Au cours de l'année, 61 demandes d'information ont été reçues. Parmi celles-ci, 26 candidates et candidats ont amorcé un processus officiel de reconnaissance et 7 ont obtenu leur diplôme. Il est important de souligner que le cheminement en RAC peut s'échelonner sur plus d'une année, et que le CSSCC joue également un rôle-conseil auprès des personnes qui s'orientent vers des programmes pour lesquels nous ne détenons pas la carte d'autorisation.

2024-2025			
Candidats RAC	Programme	Centre de formation	Référencé
6	Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED)	Côte-de-Gaspé	
10	Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (APRPA)	Côte-de-Gaspé	
1	Comptabilité	Côte-de-Gaspé	3
1	Électromécanique de systèmes automatisés	Côte-de-Gaspé	
1	Secrétariat	Côte-de-Gaspé	
4	Service de garde en milieu scolaire	Côte-de-Gaspé	
1	Soudage-montage	Côte-de-Gaspé	
1	Secrétariat	Haute-Gaspésie	
1	Comptabilité	Haute-Gaspésie	
26			

Page WEB-RAC

Nous travaillons actuellement à la conception d'une page web dédiée à la RAC. Celle-ci se veut à la fois innovante, informative et attrayante. Son lancement est prévu pour l'année scolaire 2025-2026.

Centre de formation de La Côte-de-Gaspé (CFCG)

Inscriptions

Grâce aux programmes liés à l'Offensive en construction – notamment en charpenterie-menuiserie et en électricité –, le Centre de formation de La Côte-de-Gaspé a connu une légère hausse de sa fréquentation en 2024-2025. Au total, 1 122 élèves ont été inscrits, toutes formations confondues. Plus précisément, 141 élèves se sont inscrits en formation professionnelle, 140 en formation générale des adultes et 841 dans le cadre d'ententes de partenariat. Parmi l'ensemble de la clientèle, 46 élèves internationaux étaient inscrits à l'un ou l'autre des programmes offerts, représentant ainsi 33 % des effectifs en formation professionnelle.

Reconnaissance des acquis

On note une augmentation constante de la reconnaissance d'acquis. Nous avons reconnu l'expertise de 24 personnes cette année et 66 % d'entre elles provenait du secteur de la santé. Tous les secteurs d'activités du centre de formation ont reconnu l'expertise professionnelle d'au moins une personne au cours de l'année 2024-2025.

Formation en ligne en FGA

Les travaux entrepris en formation générale des adultes pour déployer une offre de formation en ligne synchrone ont permis de déposer sur la plateforme Moodle une offre de formation permettant, entre autres, la révision et la préparation aux examens de reprise ministérielle pour les mathématiques de 4^e secondaire, ainsi que le français et l'anglais de 5^e secondaire. Tous les sigles réguliers de 4^e et 5^e secondaires en français et en anglais, ainsi que 4^e secondaire en mathématiques sont maintenant disponibles.

Jardins Allant vert

Le printemps 2025 aura vu enfin se compléter les travaux du projet de jardins pédagogiques de la classe d'intégration sociale à Gaspé. L'ouverture officielle s'est déroulée le 19 juin 2025 devant dignitaires, familles et la population en générale.



Location de chambres

Au cours de l'année 2024-2025, le CFCG a déployé une offre de location estivale de chambres à sa résidence et a maintenu l'entente pour louer une vingtaine de chambres aux travailleurs philippins engagés par LM WindPower. Les revenus perçus grâce à cette activité permettent de consolider notre offre de services à la résidence située Gaspé.

Mise à niveau du programme de soudage-assemblage

Les travaux pédagogiques et les achats d'équipement spécialisés de même que les aménagements se sont poursuivis durant toute l'année scolaire 2024-2025 afin de permettre l'implantation du nouveau programme de soudage-assemblage à l'automne.

Site web

Le centre de formation compte maintenant sur un nouveau site web répondant à la demande actuelle. Son interface revampée procure une visite beaucoup plus conviviale et comprend un contenu beaucoup plus actuel. Le nouveau site permet dorénavant des transactions en ligne afin d'offrir les populaires produits de Noël des élèves du Diplôme d'études professionnelles en cuisine. <https://cfcdg.com/>

Centre de formation de La Haute-Gaspésie (CFHG)

La clientèle desservie

Au cours de l'année 2024-2025, le Centre de formation de La Haute-Gaspésie a déclaré, incluant les ententes de partenariat, 1143 élèves. De ce nombre, 162 élèves ont obtenu un diplôme d'études professionnelles et 2 élèves ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES). Le Centre a reçu le financement pour un total de 412,55 équivalents temps plein (ETP), soit 277,12 ETP en FP et 135,43 ETP en FGA. Ceci représente au total, une augmentation de 13,58 ETP par rapport à l'année précédente.

Quelques événements marquants

Une transformation majeure du Centre Micheline-Pelletier pour former les monteurs de lignes électriques de demain

L'année scolaire 2024-2025 a marqué le début de l'Offensive formation en construction en Montage de lignes électriques et de télécommunications avec 264 élèves admis au Centre Micheline-Pelletier. Pour soutenir cette croissance, plusieurs aménagements majeurs ont été réalisés : recrutement de 9 nouveaux enseignants, aménagement d'un nouveau terrain de formation pour accueillir un plus grand nombre de cohortes et offrir des conditions d'apprentissage optimales. Nous avons également procédé à l'installation de roulettes de chantier temporairement autour du centre afin de pallier le manque de locaux et permettre la tenue simultanée de plusieurs groupes, ainsi que l'optimisation des infrastructures existantes avec le soutien d'Hydro-Québec pour répondre aux exigences techniques de la formation. Ces efforts témoignent de l'engagement du Centre de formation de La Haute-Gaspésie à répondre aux demandes du ministère de l'Éducation et à jouer un rôle clé dans le développement des compétences nécessaires à la réalisation des projets d'Hydro-Québec.

Une diplomation marquante des premières cohortes de l'Offensive

Le 24 avril 2025, le CFHG tenait une cérémonie de diplomation pour ses premières cohortes dans le cadre de l'Offensive formation construction en Montage de lignes électriques et de télécommunications. Ce sont 62 élèves qui ont reçu leur diplôme, marquant une cohorte historique de finissants pour la région.

Grâce à un investissement gouvernemental de plus de 3 millions de dollars, le Centre de formation de La Haute-Gaspésie s'est engagé à former 250 monteurs de lignes électriques de plus sur deux ans afin de répondre à l'Offensive formation en construction, contribuant ainsi à la réussite du projet d'Hydro-Québec. Le Centre de formation de La Haute-Gaspésie poursuit sa mission avec fierté, accueillant des futurs travailleurs du Québec dans un environnement enrichi, dynamique et tourné vers l'avenir.



Tests physiques et d'aisance en hauteur en Montage de lignes électriques et de télécommunications à Varennes et Sainte-Anne-des-Monts

Des candidats(es) de partout au Québec ont participé aux tests physiques et d'aisance en hauteur pour le programme Montage de lignes électriques et de télécommunications afin de faire partie des cohortes de l'année scolaire 2025-2026.



147 candidats(es) ont effectué les tests le 9 mai 2025 à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec à Varennes et 190 candidats(es) les ont faits le samedi 24 mai 2025 au Centre Micheline-Pelletier à Sainte-Anne-des-Monts.

Les participants ont effectué un test d'aisance en hauteur, une course d'environ 2,4 km et des tests physiques représentatifs des tâches qu'ils rencontreront dans leur futur métier. Leur force physique, leur endurance, leur attitude positive, leur détermination et leur persévérance ont été mises à l'épreuve.



Gala national du concours Chapeau, les filles!

Alexia Labrecque, finissante du programme en Montage de lignes électriques et de télécommunications, s'est vu décerner le Prix Continuité au gala national du concours Chapeau, les filles, accompagné d'une bourse de 2 500 \$.

Cet événement prestigieux célèbre les femmes qui osent sortir des sentiers battus en choisissant des carrières non traditionnelles, tout en soulignant leur persévérance scolaire.

Chaque lauréate a été présentée par un mot inspirant. Voici un extrait de celui d'Alexia :

« **Branchée sur l'avenir! Travailler en hauteur, sur d'imposantes structures, fait qu'Alexia se sent vivante.**

Elle rêve de rétablir l'alimentation électrique pour maintenir les services essentiels. Entre elle et ses collègues masculins, le courant passe : elle se voit comme leur égale. » Bravo Alexia!



Des élèves de la formation générale des adultes explorent la Gaspésie

Quelques-uns de nos élèves ont eu la chance de vivre une expérience mémorable dans notre magnifique région de la Gaspésie pour clore l'année en beauté.

Nous tenons à féliciter tous les participants pour leur engagement, leur bonne humeur et leur comportement exemplaire tout au long du séjour. Vous avez été des ambassadeurs remarquables de notre établissement!



GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Conseil d'administration	
Membres parents	

Frédéric Côté (vice-président) : District 4

Chantal Dufort : District 1

Julie Pariseau (présidente) : District 5

2 postes vacants : Districts 2 et 3

Membres du personnel

Patricia Banville	Personnel d'encadrement (avec droit de vote)
Pascale Déry	Enseignante
Katia Gagnon	Personnel d'encadrement (sans droit de vote)
Claudie Malouin	Personnel professionnel non-enseignant
Carline Minville	Directrice d'établissement d'enseignement
Poste vacant	Personnel de soutien

Membres de la communauté

Antonio J. Blouin	Membre possédant une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles
Guy Giroux	Membre du comité de gouvernance et d'éthique et membre ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.
Félix Guay-Vachon	Membre issu du milieu communautaire (18 à 35 ans)
Josée Roussy	Membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Calendrier des séances tenues

Séances du conseil d'administration			
3 septembre 2024	Séance ordinaire	1 ^{er} avril 2025	Séance ordinaire
24 septembre 2024	Séance extraordinaire	6 mai 2025	Séance ordinaire
26 novembre 2024	Séance ordinaire	17 juin 2025	Séance ordinaire
17 décembre 2024	Séance ordinaire	7 juillet 2025	Séance extraordinaire
14 janvier 2025	Séance extraordinaire	14 juillet 2025	Séance extraordinaire
18 février 2025	Séance ordinaire		

Décisions du conseil d'administration

Renforcement de l'inclusion scolaire

- Adoption de la politique sur l'organisation des services éducatifs destinée aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Investissements en formation professionnelle

- Achat de trois camions nacelles pour le programme *Montage de lignes électriques et de télécommunications* au Centre Micheline-Pelletier.
- Achat de deux camions à tarière pour le même programme, visant à améliorer les équipements et la qualité de la formation.

Valorisation de l'engagement étudiant

- Tenue d'une séance extraordinaire avec des élèves venus lire leurs textes dans le cadre du concours de démocratie scolaire. Adoption d'une motion de félicitations et de mérite pour souligner la qualité des prestations et l'engagement des jeunes.

Renforcement de l'éthique professionnelle

- Adoption d'un code d'éthique applicable à tout le personnel et aux personnes œuvrant auprès d'élèves mineurs ou handicapés, assurant un cadre sécuritaire et respectueux.

Amélioration des infrastructures scolaires

- Réfection de la toiture de l'école des Bois-et-Marées.
- Phase 3 de la réfection de la toiture de l'École C.-E.-Pouliot, poursuivant les efforts de modernisation des bâtiments.

Encadrement des processus contractuels

- Mise à jour de la politique et des règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, assurant une gestion rigoureuse et transparente.

Planification stratégique des établissements

- Approbation des actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année 2025-2026.
- Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour la période 2025-2028, soutenant une gestion optimale des ressources immobilières.

Développement d'un nouveau programme

- Appui de la demande de modification à la carte des enseignements à la formation professionnelle.

2.2 Autres comités de gouvernance

L'équipe du Centre de services scolaire des Chic-Chocs peut compter sur plusieurs collaborateurs qui s'impliquent auprès de nos différents comités. En voici la liste.

Comité de gouvernance et d'éthique

Pascale Déry	Membre du conseil d'administration et personnel enseignant
Guy Giroux	Membre du conseil d'administration et membre ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Yves Marcotte	Secrétaire général
Josée Roussy	Présidente du comité et membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Comité de vérification

Antonio J. Blouin	Membre du conseil d'administration possédant une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles
Frédéric Côté	Vice-président du conseil d'administration et membre parent
Félix Guay-Vachon	Président du comité et membre du conseil d'administration issu du milieu communautaire (18 à 35 ans)
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières

Comité des ressources humaines

Antonio J. Blouin	Membre possédant une expertise en gestion des ressources financières ou matérielles
Frédéric Côté	Vice-président du conseil d'administration et membre parent
Stéphane Dupuis	Directeur du Service des ressources humaines
Josée Roussy	Membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Comité consultatif de gestion

Direction générale

Josée Synott	Directrice générale
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

Directions d'établissement

Jérôme Bernier-Auclair (intérim)	École de l'Anse
Nancy Bouchard	École Antoine-Roy
Brian Boucher	Écoles Saint-Antoine & Saint-Maxime
Steve Boulay	École C.-E.-Pouliot
Virginie Cadotte	Écoles Notre-Dame-du-Sacré-Cœur & Saint-Paul
Joanie Cloutier	École des Prospecteurs
Mélanie Gaudreault (intérim)	Centre de formation de La Haute-Gaspésie
Isabelle Landry	École Gabriel-Le Courtois
Patrick Lefebvre	Centre de formation de La Côte-de-Gaspé
Nathalie Mercier	Écoles Saint-Norbert & de l'Escabelle
Carline Minville	Écoles du P'tit-Bonheur & Esdras-Minville
Josée Packwood	École aux Quatre-Vents
Nathalie Proulx	Écoles des Bois-et-Marées & Notre-Dame-des-Neiges
Patricia Rioux	École Saint-Rosaire et de la Découverte
Carl Sirois	Écoles Notre-Dame-de-Liesse & Saint-Joseph-Alban

Directions adjointes d'établissement

Karine Brochu	École C.-E.-Pouliot
Mélanie Boucher (intérim)	Écoles Saint-Norbert et de l'Escabelle
Guy Fortin	Centre de formation de La Côte-de-Gaspé
Marie-Claire Lachance	École Gabriel-Le Courtois
Colette Malouin (intérim)	Centre de formation de La Haute-Gaspésie
Stéphanie Joncas	École Saint-Rosaire et de la Découverte
Nathalie Tremblay (intérim)	École Gabriel-Le Courtois

Personnel d'encadrement

Patricia Banville	Responsable de la gestion administrative
Marie-Ève Bédard	Coordonnatrice du Service des ressources humaines
Joël Bonenfant (intérim)	Directeur du Service des ressources informationnelles et des archives
Luc Chrétien	Directeur des Services éducatifs aux adultes et de la formation professionnelle
Marc-André Collin	Régisseur du Centre de formation de La Côte-de- Gaspé
Marie-Josée Dion	Conseillère en gestion de personnel
Stéphane Dupuis	Directeur du Service des ressources humaines
Isabelle Gagné	Directrice des Services éducatifs jeunes
Katia Gagnon	Directrice du Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Yves Marcotte	Secrétaire général et directeur des communications et des affaires corporatives
François Mathurin	Contremaître - ressources matérielles (Côte-de-Gaspé)
Christophe Mauduy	Contremaître - ressources matérielles (Haute-Gaspésie)
Dustin McCallum	Régisseur des ressources matérielles (Côte-de-Gaspé)
Steve Miousse	Directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
Line Miville	Directrice d'accompagnement
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières
Rénald Roy	Régisseur des ressources matérielles (Haute-Gaspésie)
Bobby Tardif	Coordonnateur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

Comité EHDA (élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage)

Annie Boucher	Parent
Vanessa Cotton	Personnel de soutien
Christelle Denis	Parent
Karine Denis	Parent
Isabelle Dubé	Centre de pédiatrie sociale en communauté pour organisme des services EHDA
Myriam Dumaresq	Parent
Stéphanie Fournier	Personnel professionnel
Katia Gagnon	Directrice de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Véronique Lelièvre-Gagnon	Parent
Josée Packwood	Direction d'établissement
Sarah-Maude Poirier	Parent
Luc Riffou	Parent
Aucun représentant	Personnel enseignant

Comité de parents

Christiane Rheault (Présidente)	École de l'Anse	District 1
Guillaume Bérubé	Écoles Saint-Norbert et de l'Escabelle	District 1
Geneviève Blanchet	École Gabriel-Le Courtois	District 2
Marietta Omoa	Écoles Esdras-Minville et du P'tit-Bonheur	District 3
Nancy Kenny	École Saint-Maxime	District 3
Frédéric Côté	École Saint-Rosaire et de Découverte	District 4
Marie-Pier Denis	École Aux Quatre-Vents	District 4
Dave Synott	École Saint-Joseph-Alban	District 4
Marie-Eve Beaudin	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	District 4
Maude Lelièvre	École Saint-Paul	District 4
Nastassia Williams	École Notre-Dame-de-Liesse	District 5
Chantal Dufort (Vice-présidente)	École C.-E.-Pouliot	District 5

Comité d'engagement pour la réussite des élèves

Claudie-Anne Brière	Conseillère en formation scolaire
Virginie Cadotte	Directrice des écoles Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et Saint-Paul (établissement d'enseignement primaire)
Geneviève Dupuis	Orthopédagogue (primaire)
Isabelle Gagné	Directrice des Services éducatifs jeunes (personnel d'encadrement)
Katia Gagnon	Directrice du Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires (personnel d'encadrement)
Guillaume Gasse	Enseignant (éducation des adultes)
Mélanie Gaudreault	Directrice par intérim du Centre de formation de La Haute-Gaspésie (éducation des adultes)
Christine Landry	Orthopédagogue (adulte et formation professionnelle)
Patrick Lefebvre	Directeur du Centre de formation de La Côte- de-Gaspé (formation professionnelle)
Carline Minville	Directrice des écoles Esdras-Minville et du P'tit-Bonheur (établissement d'enseignement secondaire)
Line Miville (invitée)	Directrice d'accompagnement
Monica Patry	Conseillère pédagogique – adaptation scolaire
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim
Josée Synnott	Directrice générale



Comité de répartition des ressources

Direction générale

Josée Synott	Directrice générale par intérim
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

Direction générale

Luc Chrétien	Directeur des Services éducatifs adultes et de la formation professionnelle
Isabelle Gagné	Directrice des Services éducatifs jeunes
Katia Gagnon	Directrice du Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Steve Miousse	Directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
Martin Roy	Directeur du Service des ressources financières

Directions d'établissement

Nancy Bouchard	Directrice d'école
Brian Boucher	Directeur d'école
Steve Boulay	Directeur d'école
Mélanie Gaudreault	Directrice de centre de formation (intérim)
Patrick Lefebvre	Directeur de centre de formation
Nathalie Mercier	Directrice d'école
Nathalie Proulx	Directrice d'école
Patricia Rioux	Directrice d'école

Comité consultatif du transport scolaire

Direction générale

Guillaume Bérubé	Membre du comité de parents
Yvan Blanchard	Technicien en transport scolaire
Donald Bourguin	Commissaire à la Commission scolaire Eastern Shores
Jane Bradbury	Directrice générale adjointe à la Commission scolaire Eastern Shores
Joanie Cloutier	Directrice des écoles Notre-Dame & des Prospecteurs
Pascale Déry	Membre du conseil d'administration
Steve Miousse	Directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
Ronald Mundle	Commissaire à la Commission scolaire Eastern Shores
Steven Richard	Directeur général adjoint par intérim

2.3 Code d'éthique et de déontologie

CHAPITRE 1 · Objet et champ d'application

Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions

applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

CHAPITRE 2 · Devoirs et obligations

Section 1 - Règles générales

1. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité. Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

2. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant ses fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

3. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

4. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

Section 2 – Séances

- 5.** Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration et aux réunions d'un comité formé par celui-ci auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.
- 6.** Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.
- 7.** Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.
- 8.** Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.
- 9.** Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

Section 3 – Conflit d'intérêts

- 10.** Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

- 1°** agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;
- 2°** se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

- 11.** Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liés ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

12. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

13. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

14. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

15. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

16. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

17. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

18. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Section 4 – Confidentialité et discréction

19. Le membre doit faire preuve de discréction sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

20. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

21. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

Section 5 – Relations avec les employés du centre de services scolaire

22. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

Section 6 – Après-mandat

Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

- 1°** s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;
- 2°** faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;
- 3°** se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire.

CHAPITRE 3 · Procédure d'examen et d'enquête et sanctions

23. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

24. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- 1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- 2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- 3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique. Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

25. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

26. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

27. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

28. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

29. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

30. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

31. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

32. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

33. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

34. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

- 1° la réprimande;
- 2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;
- 3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire, ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

35. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

36. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

37. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contreviendre au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

38. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

39. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient

CHAPITRE 4 · Dispositions transitoires et finales

- 40.** Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.
- 41.** La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévue à l'article 26 du présent règlement soit constitué. Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité.

Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencée avant la constitution du premier comité.

- 42.** À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.
- 43.** La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs s'est doté, en avril 2010, d'une politique incluant une procédure permettant aux employés de signaler de tels actes. La responsabilité du suivi des divulgations a été confiée au secrétaire général. Pour l'année 2024-2025, aucune plainte n'a été reçue

3 RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite



Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) est un outil stratégique mis en place pour guider et coordonner les actions visant à soutenir la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Il permet de définir des priorités, de mobiliser les ressources, de fixer des objectifs mesurables et de suivre l'évolution des initiatives mises en œuvre dans les établissements scolaires.

Le PEVR constitue ainsi un cadre de référence pour favoriser la persévérance scolaire et améliorer les résultats des élèves à l'échelle du centre de services scolaire.

Enjeu 1 : La réussite éducative de tous les élèves			
1.1. Faire de la réussite de nos élèves la priorité du CSSCC			
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027	RÉSULTATS 2024-2025
1.1.1. Augmenter de 1 % le taux de diplomation et de qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire.	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	84,3 %	75,3 %
Résultats 2024-2025			
Nous poursuivons la mise en place des moyens visant l'amélioration de notre taux de diplomation et de qualification. Nous n'avons pas encore atteint la cible malgré une augmentation de 2,4 % en comparaison avec 2023-2024. Des formations au personnel, la mise en place de communauté de pratique dans les établissements et d'un suivi de nos cohortes d'élèves nous permettra de mieux identifier et intervenir efficacement auprès de nos élèves à risque.			
1.1.2. Augmenter de 1 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire chez les garçons.	Taux de réussite des garçons*	84,5 %	74,2 %
Résultats 2024-2025			
Nous poursuivons la mise en place des moyens visant l'amélioration de notre taux de diplomation et de qualification chez les garçons. Nous n'avons pas encore atteint la cible malgré une augmentation de 8,6 % en comparaison avec 2023-2024. Des formations au personnel, la mise en place de communauté de pratique dans les établissements et d'un suivi de nos cohortes d'élèves nous permettra de mieux identifier et intervenir efficacement auprès des garçons.			
1.1.3. Augmenter de 1 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire des élèves HDAA.	Taux de réussite des élèves HDAA*	69,5 %	59,0 %
Résultats 2024-2025			
L'adoption de la nouvelle politique pour les élèves HDAA et la mise en place d'un cadre de référence pour l'organisation des services destinés à ces élèves représentent une avancée significative. De plus, la formation au personnel, la mise en place de communauté de pratique dans les établissements et un suivi de nos cohorte nous permettra de mieux cerner les besoins et d'intervenir de façon plus efficace auprès des élèves HDAA. Ces moyens devraient contribuer, à plus long terme, à une hausse du taux de diplomation.			
1.1.4. Augmenter de 3 % le taux de diplomation en FP après 3 ans.	Taux d'obtention d'un diplôme d'études professionnelles après 3 ans	79 %	90,3 %
Résultats 2024-2025			
En 2024-2025, le taux de diplomation en formation professionnelle a atteint 90,3 %, dépassant largement la cible fixée de 79 %. Cette réussite témoigne des excellents résultats obtenus, entre autres, dans nos cohortes des offensives en construction et dans les programmes liés aux nouvelles technologies, deux secteurs particulièrement dynamiques. Elle s'explique également par un meilleur suivi pédagogique offert à nos élèves, favorisant ainsi leur persévérance et leur réussite tout au long de leur parcours			

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027	RÉSULTATS 2024-2025
1.1.5. Accroître de 4 % la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire.	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire	73,1 %	58,8 %
Résultats 2024-2025			
Nous poursuivons la mise en place des moyens visant l'augmentation de la proportion des élèves qui atteignent entre 70 % et 100 %. La mise en place de communauté de pratique dans nos établissements devrait contribuer à l'amélioration de nos résultats. Un échantillonnage de copies d'élèves a été fait et a permis de faire ressortir les forces et les défis de nos élèves. Des recommandations ont été faites aux enseignants concernés.			
1.1.6. Accroître de 4 % la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve de mathématique (compétence résoudre), 6 ^e année du primaire.	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence résoudre), 6 ^e année du primaire	65,5 %	72,3 %
Résultats 2024-2025			
La cible est atteinte.			
1.1.7. Accroître de 4 % la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire.	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire	72,1 %	65,9 %
Résultats 2024-2025			
Nous poursuivons la mise en place des moyens visant l'augmentation de la proportion des élèves qui atteignent entre 70 % et 100 %. La mise en place de communauté de pratique dans nos établissements devrait contribuer à l'amélioration de nos résultats. Un échantillonnage de copies d'élèves a été fait et a permis de faire ressortir les forces et les défis de nos élèves. Des recommandations ont été faites aux enseignants concernés.			

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027	RÉSULTATS 2024-2025
1.1.8. Instaurer des pratiques pédagogiques et administratives plus efficaces.	Mise en place du plan de déploiement de pratiques pédagogiques et administratives plus efficaces	Un plan de déploiement mis en place dans 100 % des établissements et des services	Plan de déploiement débuté.

Résultats 2024-2025

Afin d'améliorer notre performance organisationnelle, plusieurs outils ont été développés ou implantés dans les différents services administratifs et les établissements (Scolago, Evio, C2 Atom, tableaux de bord sur PowerBi pour le suivi de la réussite des élèves, etc.). Ces outils ont permis d'adopter des pratiques plus efficaces et assurer un meilleur accès et un suivi plus rigoureux de nos données.

Nous avons aussi bénéficié pour une deuxième année consécutive des services d'une accompagnatrice du projet CAR (Collaborer-Apprendre-Réussir) pour la communauté de pratique des directions d'établissement, renforçant ainsi le leadership et le développement de compétences de ces dernières et favorisant les échanges sur les meilleures pratiques de gestion.

De plus, l'équipe de la direction générale a bénéficié de l'accompagnement, dans le cadre d'une recherche-action, de Monsieur Alain Huot, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour soutenir le développement d'une culture collaborative, de données et d'amélioration continue à notre centre de services scolaire.

Enjeu 2 : Un personnel scolaire compétent et qualifié			
2.1. Rehausser la qualité de l'enseignement et des services aux élèves			
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027	RÉSULTATS 2024-2025
2.1.1. Mettre en œuvre un plan d'action innovant pour optimiser le recrutement et la rétention d'un personnel qualifié.	Réalisation du plan d'action	Plan d'action réalisé à 100 %	

Résultats 2024-2025

Le plan d'action entrepris se poursuit, notamment avec la mise en œuvre du programme d'insertion professionnelle pour les enseignants, la journée d'accueil avec conférencier en début d'année scolaire et la poursuite des travaux menés par la conseillère en gestion du personnel. Certaines actions ont été remplacées par des moyens plus performants. Ainsi, les salons de l'emploi dans les grands centres, jugés peu efficaces, ont cédé la place à des rencontres ciblées dans les établissements scolaires et à une tournée réalisée avec l'organisme Vivre en Gaspésie, favorisant la rencontre de personnes intéressées à s'établir dans la région.

Enjeu 3 : Le bien-être des élèves et du personnel

3.1 Faire de nos établissements des milieux sains, sécuritaires, accueillants et stimulants

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027	RÉSULTATS 2024-2025
3.1.1. Augmenter l'offre de projets pédagogiques particuliers pour les élèves du secondaire.	Nombres de projets pédagogiques particuliers au secondaire	37 projets	10 projets
Résultats 2024-2025			
La mise en place de projets pédagogiques particuliers dans nos écoles secondaires comporte différents enjeux. Nous avons besoin de travailler étroitement avec les directions afin de bien identifier les projets porteurs pour leurs élèves et les modalités de réalisation de ceux-ci			
3.1.2. Augmenter le taux de participation des élèves du secondaire à un projet pédagogique particulier (PPP)	Taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier	38 %	25,6 %
Résultats 2024-2025			
La mise en place de projets pédagogiques particuliers dans nos écoles secondaires comporte différents enjeux. Nous avons besoin de travailler étroitement avec les directions afin de bien identifier les projets porteurs pour leurs élèves et les modalités de réalisation de ceux-ci.			
3.1.3. Mesurer le nombre d'écoles et de centres impliqués dans une démarche d'amélioration continue pour un climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité pour les élèves.	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	100 % des établissements auront recours au référentiel sur le bien-être de l'élève.	
Résultats 2024-2025			
Le référentiel portant sur le bien-être des élèves a été rendu disponible par le ministère de l'Éducation en mars 2025. C'est 86 % de nos établissements qui ont eu recours au référentiel portant sur le bien-être en 2024-2025.			

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2027	RÉSULTATS 2024-2025
3.1.4. Mettre en place un plan d'action bonifiant le bien-être et la sécurité du personnel.	La mise en œuvre du plan d'action	Un plan d'action mis en œuvre dans 100 % des établissements et des unités administratives	
Résultats 2024-2025			
Plusieurs actions ont été réalisées au cours de l'année 2024-2025. Plusieurs comités de bienveillance ont été mis en place dans les établissements. Un travail de collaboration entre le Service des ressources humaines et le Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire a été réalisé pour la mise en place du nouveau comité santé et sécurité au travail. De plus, le conseil d'administration a adopté le 1 ^{er} avril 2025 le code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux dans le but d'assurer un climat sain et sécuritaire pour tous.			
3.1.5. Augmenter le nombre de bâtiments du parc immobilier ayant le niveau « satisfaisant » selon l'indice ministériel.	Indice de l'état des bâtiments du parc immobilier du MEQ	50 % EG* bâtiment = 46,4% IEG Civil = 21,4% * : Indice d'état gouvernemental	
Résultats 2024-2025			
La cible fixée n'a pas été atteinte cette année. Comparativement à l'année précédente, où le résultat était de 50 % pour le volet bâtiment et de 25 % pour le volet civil, nous enregistrons cette année 46,4 % pour le volet bâtiment et 21,4 % pour le volet civil.			
Plusieurs facteurs expliquent cette diminution. Le contexte budgétaire, le manque de ressources au sein du département, ainsi que le retard dans le dépôt de certains projets ont entraîné des délais dans les approbations et, par conséquent, dans la réalisation des travaux.			
Dans un souci d'amélioration continue de la qualité de nos bâtiments, nos inspections annuelles sont désormais menées de manière plus approfondie, impliquant différents intervenants afin d'obtenir un portrait le plus précis possible de l'état des installations. Les données relevées sont ensuite intégrées dans le système GIEES, ce qui influence le calcul du DMA (Déficit de maintien d'actifs) en tenant compte des nouveaux éléments problématiques identifiés.			

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

Dans le cadre de notre engagement envers des milieux scolaires sécuritaires et bienveillants, le plan de lutte pour prévenir la violence et l'intimidation est mis en œuvre de façon continue dans l'ensemble de nos établissements. Ce déploiement est soutenu par le Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires (SASSEC), en collaboration étroite avec les directions d'établissement, les intervenants pivots et les intervenants CVI (climat, violence et intimidation), souvent appuyés par un comité-école.

Le suivi et la continuité du plan sont assurés localement dans chaque école. En 2024-2025, deux rencontres collectives ont été organisées afin de favoriser le développement professionnel des intervenants CVI, de partager les nouveautés ainsi que les pratiques gagnantes, de renforcer les compétences liées à la consignation des événements via Évio – la plateforme dédiée – et de créer des occasions de réseautage. Une formation de base est offerte annuellement aux nouveaux intervenants CVI. Celle-ci vise à leur permettre de s'approprier les éléments du plan de lutte, de comprendre leurs obligations légales, de cerner leur rôle et de découvrir les ressources disponibles en soutien à l'intervention.

Les deux intervenants pivots du centre de services scolaire ont également répondu à de nombreuses demandes de soutien ponctuel formulées par les directions d'établissement et les intervenants CVI. Enfin, toutes les écoles ont utilisé le référentiel sur le bien-être des élèves afin d'obtenir un portrait actuel de leur milieu, de cibler les enjeux prioritaires et de définir les stratégies à mettre en œuvre.

Résultats observés

Les actions concertées ont permis une amélioration notable de la consignation des événements, une meilleure compréhension des rôles liés au plan de lutte, ainsi qu'un renforcement du sentiment d'appartenance et de compétence chez les intervenants CVI. Le recours au référentiel sur le bien-être a également favorisé une identification plus précise des besoins locaux et une mise en œuvre plus ciblée des stratégies d'intervention.

L'augmentation du nombre d'incidents de violence observée en 2024-2025 peut s'expliquer, en partie, par l'implantation d'une plateforme numérique unique pour la consignation des événements, ainsi que par l'application de critères plus précis et uniformisés. Cette évolution des pratiques de consignation a permis une meilleure traçabilité et une plus grande rigueur dans le traitement des situations.

Il convient toutefois de souligner une diminution des incidents liés à l'intimidation, ce qui témoigne des effets positifs des actions préventives mises en place dans les milieux scolaires.

Conclusion

Ce travail concerté témoigne de l'engagement collectif à promouvoir un climat scolaire sain et sécuritaire. Grâce à l'implication des équipes-écoles, au soutien du SASSEC et à la mobilisation des intervenants CVI, le plan de lutte continue de se déployer avec rigueur et sensibilité, au bénéfice de tous les élèves.

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

École	Intimidation	Violence	Sexuelle	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Antoine-Roy (Secondaire)	1	4	0	0
Aux Quatre-Vents (Primaire)	2	31	2	0
C.-E.-Pouliot (Secondaire)	13	14	0	0
De L'Anse (Primaire)	0	3	0	0
De l'Escabelle (Primaire)	0	5	0	0
De l'Escabelle (Secondaire)	7	6	1	0
Des Bois-et-Marées (Primaire)	0	100	2	0
Des Prospecteurs (Primaire)	1	0	0	0
Des Prospecteur (Secondaire)	0	0	0	0
Esdras-Minville (Secondaire)	1	0	0	0
Gabriel-Le Courtois (Primaire)	5	12	1	0
Gabriel-Le Courtois (Secondaire)	11	20	3	0
Notre-Dame-de-Liesse (Primaire)	1	5	0	0
Notre-Dame-des-Neiges (Primaire)	0	21	0	0
Notre-Dame-du-sacré-cœur (Primaire)	0	10	0	0
Notre-Dame (Primaire)	0	0	0	0
P'tit Bonheur	2	0	2	0
Saint-Antoine	0	0	0	0
Saint-Joseph-Alban	1	21	0	0
Saint-Maxime-Primaire	0	19	0	0
Saint-Maxime-Secondaire	0	3	0	0
Saint-Norbert	1	30	3	0
Saint-Paul	0	37	0	0
Saint-Rosaire	4	63	1	0
Total	50	404	15	0

3.3 Procédure d'examen des plaintes

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon une procédure comportant trois étapes :

ÉTAPE 1

Personne directement concernée ou son supérieur

Pour déposer une plainte, l'élève ou son parent s'adresse tout d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat.

La personne qui reçoit la plainte a un délai de dix jours ouvrables pour y répondre.

ÉTAPE 2

Responsable du traitement des plaintes

Si l'élève ou son parent demeure insatisfait du traitement de sa plainte ou si le délai de 10 jours ouvrables est dépassé, il peut ensuite s'adresser au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire.

Le responsable du traitement des plaintes dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour y répondre.

ÉTAPE 3

Protecteur de l'élève

Si l'élève ou son parent est toujours insatisfait du traitement de sa plainte, ou si le délai de 15 jours ouvrables est dépassé, il peut communiquer avec le protecteur de l'élève. Celui-ci assistera l'élève ou son parent dans la formulation écrite de sa plainte

4

UTILISATION DES RESSOURCES



4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Afin de favoriser la réussite des élèves, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs établit les objectifs, principes et critères de répartition des revenus en fonction du meilleur niveau de ressources requises tout en assurant son équilibre budgétaire. Le cadre budgétaire tient compte ainsi de l'encadrement légal et budgétaire auquel il est soumis, des particularités de sa situation géographique, démographique et socio-économique, de sa situation budgétaire actuelle ainsi que de son plan d'engagement vers la réussite 2023-2027. Le document *Règles de répartition des ressources entre les écoles, les centres et les services* (en révision) est disponible sur le site web du centre de services scolaire.

4.2 Ressources financières

Voici l'extrait des états financiers présentant les résultats pour l'exercice clos le 30 juin 2025. Avec des revenus totaux de 93 646 676 \$ et des dépenses totalisant 93 150 655 \$,

le centre de services scolaire a réalisé un excédent des revenus sur les charges de 496 021 \$.

État des résultats		
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025	Résultats Réels 2025	Réels 2024
	\$	\$
Subvention de fonctionnement du MEQ	80 603 527	74 151 406
Subvention d'investissement	412 796	439 981
Autres subventions et contributions	94 049	248 524
Taxe scolaire	1 942 961	1 882 265
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 318 311	882 083
Ventes de biens et services	3 278 991	3 046 898
Revenus divers	653 780	997 065
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 342 256	5 001 635
Total des revenus	93 646 676	86 649 856
CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	37 197 506	30 790 774
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	23 967 179	20 496 270
Services d'appoint	9 116 603	8 613 773
Activités administratives	6 177 958	5 479 236
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	13 169 553	12 427 157
(Activités connexes)	3 202 621	6 824 931
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	319 235	995 476
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-
Total des charges	93 150 655	85 627 618
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	496 021	1 022 238
EXCÉDENT ACCUMULÉ REDRESSÉ AU 30 JUIN 2024	15 536 964	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2025	16 032 985	

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures				
Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	78 789,48	0,00	78 789,48	48
2. Personnel professionnel	82 598,27	675,00	83 273,27	64
3. Personnel enseignant	518 977,95	1 412,08	520 390,03	831
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	383 214,68	2 535,68	385 750,36	553
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	96 452,53	2 348,77	98 801,29	90
Total en heures	1 160 032,91	6 971,53	1 167 004,43	1 586

Résumé du niveau de l'effectif	
Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 188 921,3
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 167 004,43
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	-21 916,87
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non	Oui
<i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus			
Nom du Contrat	École	Entrepreneur	Montant du contrat
Services professionnels en construction	École Notre-Dame-de-Liesse	Les excavations Dubé & Cassivi Inc.	226 413,36 \$
Services professionnels en électricité	Centre de formation de La Côte-de-Gaspé	Jean-Guy Boulay Électrique	98 000,00 \$
Services professionnels en construction	École des Prospecteurs	LER Inc.	38 215,00 \$
Services professionnels (Aménagement de classes)	Centre Micheline-Pelletier	Location Prince Inc.	188 918,87 \$
Services professionnels en électricité	Centre Micheline-Pelletier	RPF-Électrique Ltée.	52 982,00 \$
Services professionnels (Sécurisation des locaux)	École C.-E.-Pouliot	Le Groupe Ohméra	41 134,00 \$
Services professionnels en construction	École Saint-Maxime	Marin Construction	25 361,75 \$
Services professionnels en ingénierie	Résidences C.-E.-Pouliot	Kwattroe	50 500,00 \$
Services professionnels (Automatisation thermostat)	Centre de L'Envol	Contrôle AC	44 873,70 \$
Services professionnels en architectures	Résidences C.-E.-Pouliot	Atelier Balsa	39 360,00 \$
Services professionnels (Système de ventilation)	École C.-E.-Pouliot	Le Groupe Ohméra	211 050,00 \$
Services professionnels en construction	Résidences C.-E.-Pouliot	Rénovation CM	39 200,00 \$
Services professionnels en construction (Cour extérieure)	Saint-Maxime	Excavation Michel Pelletier	77 900,00 \$
Services professionnels en construction (Toiture; CA-2505-044)	École des Bois-et-Marées	Entrepreneur général F. Ouellet Inc.	274 445,00 \$
Services professionnels en construction (Toiture; CA-2505-047)	École C.-E.-Pouliot	Ferblanterie de Matane	1 202 638,50 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

En 2024-2025, plusieurs travaux ont été effectués afin d'assurer aux élèves et au personnel des milieux sains, sécuritaires, accueillants et stimulants.

Voici les mesures de financement accordées par le Ministère afin d'assurer l'entretien de nos établissements.

Financement 30 850	
Accessibilité des immeubles aux personnes handicapées	0 \$
Financement 50 622	
Résorption du déficit de maintien des actifs	973 096 \$
Financement 50 621	
Maintien des bâtiments	5 180 280 \$
Financement 50 624	
Réfection et transformation des actifs	789 480 \$
Financement 50 627	
Travaux prioritaires en maintien d'actifs contribuant à assurer la santé et la sécurité des personnes ou l'intégrité du bâtiment ou du service	4 214 977 \$
Financement 50 630	
Amélioration des cours d'école	300 000 \$

Voici les projets qui ont été réalisés en 2024-2025 afin de répondre aux exigences du Ministère :

École C.-E.-Pouliot

Remplacement de la couverture phase 3 : **1 423 668 \$**
(Financement 2024-2025 – Mesure 50 621)

École des Bois-et-Marées

Remplacement de la couverture : **380 313,21 \$**
(Financement 2023-2024 – Mesure 50 621)

Résidences de l'école C.-E.-Pouliot

Réfection d'une rampe d'accès : **45 070,20 \$**
(Financement 2022-2023 – Mesure 50 624)

École C.-E.-Pouliot

Remplacement du variateur de vitesse pour le système principal de ventilation : **191 720,81 \$**
(Financement 2022-2023 – Mesure 50 624)

École C.-E.-Pouliot

Sécurisation des locaux, alarmes d'incendie : **47 293,82 \$**
(Financement 2021-2022 – Mesure 50 624)

Centre de l'Envol

Automatisation des thermostats et des sondes : **51 593,54 \$**
(Financement 2021-2022 – Mesure 50 624)

École Saint-Maxime

Amélioration de la cour d'école : **217 892,48 \$**
(Financement 2023-2024 – Mesure 50 530)

Maintien de l'actif immobilier

2023-2024 (Année précédente)	2024-2025 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
9 409 935,45 \$	4 996 059,36 \$	9 693 380,17 \$	13 638 246,95 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

En 2024-2025, le Service des ressources informationnelles a poursuivi ses efforts de modernisation et de cybersécurité afin de soutenir efficacement la mission éducative du centre de services scolaire.

En ce qui a trait à la cybersécurité, l'implantation progressive de l'authentification multifacteur (MFA), le déploiement d'une solution EDR* et la mise en œuvre continue des mesures prescrites par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique ont permis de renforcer la protection de nos actifs numériques. Des activités de sensibilisation et de formation ont également été menées pour mieux contrer les menaces d'hameçonnage.

La modernisation de l'infrastructure s'est traduite par d'importantes mises à jour et une migration vers le Cloud Cirrus, offrant plus d'agilité et de performance tout en répondant aux obligations gouvernementales liées au Programme de consolidation des centres de traitement informatique.

Du côté de l'efficacité opérationnelle, plusieurs projets ont été réalisés : mise en place de C2 Atom (billetterie), optimisation du Wi-Fi, poursuite du remplacement des TVI dans nos classes, ainsi que le déploiement d'un nouvel Intranet destiné à faciliter la collaboration et l'accès à l'information pour l'ensemble du personnel.

En matière d'innovation éducative, l'outil « Classroom.Cloud » a été introduit pour permettre aux enseignants de superviser l'utilisation des portables par les élèves et soutenir ceux-ci lors des examens numériques de fin d'année, conformément

aux exigences ministérielles. De plus, l'intégration d'un outil d'intelligence artificielle, offert par la GRICS, vise à appuyer les directions dans la prévention du décrochage scolaire. Parallèlement, le déploiement de tableaux de bord « Power BI », en collaboration avec les communautés de pratique en intelligence numérique (COPIN), fournit de nouveaux leviers pour soutenir la réussite des élèves.

Enfin, une gestion proactive des actifs incluant le remplacement des postes non compatibles avec Windows 11, l'optimisation des GPO et un audit de conformité Microsoft est venue consolider notre cadre de gouvernance.

Rappelons que la mission première du Service des ressources informationnelles demeure d'appuyer les services éducatifs (jeunes et adultes), les établissements scolaires et les services administratifs en assurant une utilisation fiable, performante et sécuritaire des technologies de l'information.

* Endpoint Detection and Response : Technologie logicielle émergente de détection des menaces de sécurité informatique sur les équipements numériques.

csscc.gouv.qc.ca



**Centre
de services scolaire
des Chic-Chocs**

Québec

